

Soldat fusillé pour l'exemple

Un article de Wikipédia, l'encyclopédie libre.

Un **soldat fusillé pour l'exemple** désigne, dans le langage courant, un militaire exécuté après décision d'une juridiction militaire intervenant non seulement dans un cadre légal pour un délit précis mais aussi dans un souci d'exemplarité visant à maintenir les troupes en parfait état d'obéissance.

Il est très difficile d'apprécier le nombre exact de cas, et la part qu'a jouée parfois la volonté de « faire un exemple » d'un cas d'insubordination au front, pour éviter les paniques généralisées.

Cette pratique est à distinguer des condamnations à mort après passage en [cour martiale](#), avec audition de témoins, conformément au Code de justice militaire, parfois utilisée par les états-majors de différents pays impliqués dans le conflit. Elle ne saurait non plus être confondue avec celle de la [décimation](#) (dans la [Rome antique](#), pratique consistant à tuer un soldat sur dix de façon aléatoire) qui a existé ponctuellement à [Rome](#) et dans quelques armées modernes même si, dans plusieurs affaires d'abus d'autorité, et par certains aspects, elle a pu laisser apparaître des points communs.

Première Guerre mondiale

France

L'armée française à compatibilité, en octobre 2014, un total de 1 008 fusillés dans ces rangs dont 82 sans jugement. Sur les 926 personnes jugés, 612 furent condamnés pour désobéissance militaire, 141 pour crimes de [droit commun](#), 126 pour [espionnage](#), 47 pour motifs inconnus. Sur les 82 fusillés sans jugement, 27 furent fusillés pour désobéissance militaire documentés par les archives militaire, 55 exécutés et tués sommairement identifiés dans les archives militaires².

Suivant la défaite de [Charleroi](#) et l'échec de la bataille des frontières, les mêmes causes produisant souvent les mêmes effets, deux décrets du 2 août et du 6 septembre 1914 furent promulgués qui instituaient des Conseils de guerre spéciaux, s'ajoutant aux Conseils ordinaires qui continuaient de se tenir. Avec une procédure simplifiée et expéditive, s'inspirant des cours martiales de 1870, ces conseils s'exercèrent jusqu'à leur suppression en 1917.

Pendant la [Première Guerre mondiale](#), en France 2 400 « [poilus](#) » auront été condamnés à [mort](#) et environ 600 fusillés pour l'exemple^{3,4}, les autres voyant leur peine commuée en travaux forcés. Ces condamnations ont été prononcées pour refus d'[obéissance](#), [mutilations](#) volontaires, [désertion](#), abandon de poste devant l'ennemi, [délit de lâcheté](#) ou [mutinerie](#) (en 1917).

Les exécutions sommaires

Ces 612 fusillés pour l'exemple ne prend pas en compte les exécutions sommaires. Celles-ci sont relatées dans les carnets de guerre des soldats. Ainsi les *Mémoires d'un troupiér* d'Honoré Coudray du 11^e bataillon de chasseurs alpins explicite les exécutions sommaires auxquelles il dit avoir assisté :

- En juillet 1916, un [chasseur](#) est accusé de dévaliser les morts ; blessé par les artilleurs, il est abattu par son commandant. Coudray commente « le taré P.... a trouvé un moyen rapide de suppléer au conseil de guerre,....aucun interrogatoire, aucune enquête ». Pour masquer son crime, le commandant inscrit la victime dans la liste des morts au champ d'honneur ;
- En octobre 1916, un jeune chasseur de la classe 1915, paniqué, fuit le front pendant un bombardement. Le commandant le convoque : « monte sur le parapet », le commandant le suit et le tue d'une balle dans la tête.

Outre les informations d'Honoré Coudray, il est intéressant de connaître ses convictions : fervent partisan de l'ordre, il reproche aux [mutins de 1917](#) leur attitude de rébellion. Ainsi il démontre que la critique des exactions de cet officier n'est pas liée à un parti pris contestataire⁵.

Les motifs des condamnations

En 1914, les condamnés sont principalement accusés de s'être volontairement mutilés un membre (main, pied). Laisser sa main traîner au-dessus de la tranchée était passible du conseil de guerre.^[réf. nécessaire]

En 1915 et 1916, on assiste de plus en plus à des désertions, puis se développent deux formes de crimes :

- le refus d'obéissance devant l'ennemi. Cette dénomination issue de la justice militaire est le prétexte à des condamnations totalement arbitraires notamment lorsque les généraux n'étaient pas satisfaits d'un repli de troupes ;

- l'abandon de poste. Il s'agit de désertion dans la majeure partie des cas.

En 1917, les condamnations concernent des comportements collectifs. Les célèbres mutineries du [Chemin des Dames](#) restent gravées dans les mémoires tant par leur caractère exceptionnel que dans la répression qui suivit⁶.

Le Poilu ne refuse pas de se battre mais il refuse d'attaquer à outrance. À [Craonne](#), lors des sanglants assauts commandés par le général [Nivelle](#), ce sont 30 000 hommes qui meurent en 10 jours (et 100 000 sont blessés).

En 1918, en [France](#) comme chez les Alliés, on constate un déclin des exécutions. En effet, les commandements militaires comprennent mieux l'état mental des soldats, les conséquences de l'[obusite](#), ce choc psychologique provoqué par les conditions de vie des soldats notamment sous les bombardements.

Voici la répartition par année des 563 fusillés pour désobéissance militaire documentés par les archives des conseils de guerre :

- 1914 : 125
- 1915 : 237
- 1916 : 110
- 1917 : 74
- 1918 : 12
- 1919-1921 : 5

L'évolution de la justice militaire pendant la guerre



Conseil de guerre dans une église ([journal L'Illustration](#), octobre 1917).

Au tout début de la guerre, les militaires ont obtenu du gouvernement la présentation des prévenus devant le conseil de guerre sans instruction préalable. Début septembre 1914, le ministre de la guerre abolissait les possibilités de recours en grâce et en révision. De plus, [Joffre](#) réussit à imposer aux politiques, la constitution de cours martiales dénommées « les conseils de guerre spéciaux », qui devaient juger rapidement et durement pour l'exemple. Les prévenus étaient jugés par une « cour » composée en général du commandant de [régiment](#) assisté de deux officiers. Ils votaient et la majorité scellait le sort du soldat. En cas de condamnation à mort la sentence était applicable dans les 24h selon les préconisations de Joffre. Ainsi les principes d'indépendance des juges, de débats contradictoires et enfin de recours ont été abolis. Sur les 600 fusillés pour l'exemple environ 430 l'ont été en 1914 et 1915 (selon [André Bach](#)). Devant les abus révélés par la presse et les associations, le parlement tenta d'atténuer cette justice expéditive. À la fin de l'année 1915, les conseils de guerre spéciaux sont supprimés. Enfin le 27 avril 1916, une loi permet d'atténuer et de contrôler cette justice militaire.

Dans le monde

La France avec environ 600 fusillés se situerait en seconde position derrière l'[Italie](#), qui a exécuté 750 de ses soldats, et devant le [Royaume-Uni](#) avec 306 fusillés dont le plus jeune exécuté durant la guerre, âgé de dix-sept ans⁷. L'[Allemagne](#) indique officiellement 48 fusillés et le [Canada](#) 25 fusillés⁸. Il y eut aussi de nombreuses exécutions dans l'armée [russe](#). L'armée [américaine](#) fait état de seulement 11 exécutions et essentiellement pour des viols et des meurtres ; ce petit nombre s'expliquerait par le meilleur encadrement médical des soldats, plus au fait des questions de psychiatrie. Seules les [forces d'Australie](#) n'exécutaient leurs soldats sous aucun motif.

Quelques fusillés pour l'exemple

Parmi les 600 fusillés pour l'exemple français, certains sont restés dans les mémoires, soit parce qu'ils ont été réhabilités, soit parce qu'ils sont représentatifs du traitement qu'ont subi leurs confrères. Ces exemples ne représentent toutefois que quelques cas sur des milliers, et ne doivent pas faire l'objet d'une généralisation abusive.

France, 1914|

- Le 1^{er} septembre 1914, à Remenouville, [Frédéric Henri Wolff](#) est le premier fusillé pour l'exemple. Il était chef de bataillon du [36^e Régiment d'infanterie coloniale](#).
- Le 7 septembre 1914, 7 soldats du [327^e](#) sont exécutés : Barbieux, Clément, Caffiaux, Hubert, Delsarte, Dufour et François Waterlot. Ce dernier sort indemne de la fusillade et meurt sur le front le 10 juin 1915. En 2012, un livre lui a été consacré, « Fusillé vivant » (par [Odette Hardy-Hémery](#), aux éditions Gallimard). Lui-même y décrit, au travers des nombreuses lettres qu'il a adressées à sa famille et à ses amis, cette expérience d'avoir été fusillé et d'en avoir réchappé. L'affaire dite « des fusillés du 327^e » a fait l'objet d'une campagne de réhabilitation très importante de la Ligue des droits de l'Homme mais qui n'a pas abouti⁹.
- Le 18 septembre 1914, le conseil de guerre de la 29^e division d'infanterie, à Verdun, condamne à la peine de mort six hommes.
- Le 19 septembre 1914, les soldats Auguste Jules Léon Odde (24^e bataillon de chasseurs, né le 29 novembre 1892 à Six-Fours, Var) et Joseph Tomasini sont fusillés tandis que les quatre autres ont leur peine commuée en vingt ans de détention, puis annulée par la Cour de cassation le 10/03/1915¹⁰.
- Alphonse Brosse et Jean Boursaud du 238^e R.I. fusillés le 10 octobre 1914 à Ambleny (02). Condamnés par jugement du Conseil de guerre de la 63^e division tenu à Ambleny le 10 octobre 1914 pour abandon de poste en présence de l'ennemi
- Arnold Maille du 1^{er} R.I., fusillé le 22 octobre 1914 à Cormicy (51). Joseph Auguste Charles Henry Bonnin du 137^e RI, fusillé dans la Somme le 16 octobre 1914. Albert Arjailles du 42^e RIC fusillé le 11 septembre 14 à Ville devant Belrain (55). Alfred Désiré Fernand Bayard du 128^e RI fusillé le 12/09/1914 à Vouillers (51). Léon Appolinaire Bazin du 16^e RIT fusillé le 16 octobre 1914 à Bavincourt (62). Bellal Mohammed Ben Mohammed Ben Salem du 6^e R tirailleurs fusillé le 31 décembre 1914 à Tracy le Mont (60).
- [Eugène Bouret](#), du [48^e régiment d'artillerie](#), victime du « Shell-Shock » le 29 août 1914, il s'égare et erre à l'arrière du front. Il est arrêté, jugé pour abandon de poste et fusillé le 7 septembre 1914 avec cinq autres coaccusés (Claudius Urbain du 299^e RI né le 1^{er} janvier 1882 à Chuzelles (38), mineur à Vienne - Ernest François Macken chasseur du 53^e BCA, né le 3 novembre 1889 à Saint-Denis (93), cultivateur à Liancourt (60), inculpé d'abandon de poste en présence de l'ennemi à Rougville le 2 septembre 1914 - Benoît Manillier du 22^e RI, né le 22 mai 1887 à Leyrieu (38), cultivateur, inculpé d'abandon de poste en présence de l'ennemi à Rougville le 03/09/1914 - Francisque Jean Aimé Ducarre du 30^e RI, né le 04/01/1892 à St Quentin Falavier (38), voiturier, inculpé d'abandon de poste en présence de l'ennemi à Taintrux le 3 septembre 1914 - Francisque P. chasseur du 11^e BCA, né le 1^{er} février 1882 à La Grand Croix (42), métallurgiste à Rives de Gier, inculpé d'abandon de poste en présence de l'ennemi à Taintrux le 3 septembre 1914). Il sera réhabilité dès 1917¹¹.
- Henri Bourgund a été fusillé le 8 novembre 1914 « pour avoir abandonné son poste en présence de l'ennemi » lors des combats de Saint-Laurent Blangy, près d'Arras. Il a été exécuté et enseveli dans un pré, à la lisière de Sainte-Catherine et au nord de la Scarpe¹².
- [Marcel Loiseau](#), du [106^e régiment d'infanterie](#), blessé se rend à l'infirmerie. Il est accusé d'abandon de poste avec mutilation volontaire et fusillé le 12 octobre 1914 à [Mouilly](#). Il est réhabilité le 17 mars 1922, l'accusation étant infondée.
- [Les Martyrs de Vingré](#), du [298^e régiment d'infanterie](#), le [caporal Henri Floch](#), les soldats [Jean Blanchard](#), [Francisque Durantet](#), [Pierre Gay](#), [Claude Pettelet](#) et [Jean Quinault](#), réhabilités solennellement par la Cour de cassation le 29 janvier 1921.
- [Léonard Leymarie](#), du [305^e régiment d'infanterie](#), condamné pour mutilation volontaire, n'a été réhabilité mais est mentionné comme « Mort pour la France ».
- Deux soldats du 2^e Régiment de Tirailleurs Marocains sont fusillés à Tracy-le Mont (60) : Ben Abdel K. Berrafaa (fusillé le 7 octobre 1914, condamné le 6 octobre 1914 pour abandon de poste en présence de l'ennemi. Au cours du jugement fut également condamné pour la même raison M.

Kiname Daoudji mais qui ne fut pas exécuté car il s'évada) et Ben Zineb Amar (fusillé le 11 octobre 1914 pour abandon de poste en présence de l'ennemi)¹³

- [François Marie Laurent](#) du [247^e régiment d'infanterie](#), originaire de [Mellionec](#) est souvent cité comme ayant été exécuté « parce que ce Breton ne savait pas le français ». N. Offenstadt produit (page 41) le certificat du médecin militaire, le docteur Buy, qui le soupçonne de mutilation volontaire, alors qu'il est blessé à la main gauche. La contre-expertise de 1933 conclut que la pièce médicale du dossier est insuffisante pour prouver une mutilation volontaire. Il est réhabilité en décembre 1933¹⁴.
- [Élie Lescop](#), du [336^e régiment d'infanterie](#), fusillé le 18 octobre 1914, pour abandon de poste et mutilation volontaire, à [Souain](#). Il est réhabilité par la Cour spéciale de justice militaire en 1934.
- [Jean-Julien Chapelant](#), sous-lieutenant commandant la 3^e section de mitrailleuses du [98^e régiment d'infanterie](#), a été capturé avec une poignée de survivants. Blessé, il réussit à regagner les lignes françaises. Pourtant, il sera condamné à mort pour « capitulation en rase campagne ». Le 10 octobre 1914, il sera fusillé attaché à son brancard dressé contre un pommier¹⁵.
- Sont également fusillés en 1914 dans l'Aisne : Paul Pessina (soldat du 144^e RI, fusillé le 29 septembre 1914 à Cuiry les Chaudardes), Georges Paul Voyer (soldat du 1^{er} Régiment de génie, fusillé le 15 novembre 1914 à Braine), Louis Goffin (soldat du 12^e RI, fusillé le 12/12/1914 à Saint-Aubin), Jean Grateloux (soldat du 238^e RI, fusillé le 12 décembre 1914 à Nouvron-Vingré, condamné pour mutilation volontaire par le conseil de guerre de la 63^e division), Léon Georges Coulon (soldat du 1^{er} Régiment de génie, fusillé le 15 novembre 1914 à Braine), Louis Abadie (soldat du 246^e RI, fusillé le 24 décembre 1914 à Vauxbuin, inhumé au cimetière militaire de Vauxbuin, condamné pour abandon de poste en présence de l'ennemi et vol par le conseil de guerre de la 55^e division le 29 octobre 1914), Émile Guiraud (soldat du 42^e RI, fusillé le 16 novembre 1914 à Nouvron-Vingré, condamné le 15 novembre 1914 pour abandon de poste en présence de l'ennemi), Henri Joseph Jolbert (tambour du 42^e RI, né le 15 octobre 1889 à Luxeuil les bains, fusillé le 16 novembre 1914 à Nouvron-Vingré, inhumé au cimetière militaire d'Ambleny, condamné pour abandon de poste en présence de l'ennemi)¹⁶.

France, 1915|



La stèle sur la tombe de Félix Baudy à [Royère-de-Vassivière](#).

- [Félix Baudy](#), [maçon de la Creuse](#) a été fusillé avec le soldat [François Fontanaud](#), le caporal [Antoine Morange](#) et le soldat [Henri Prébost](#), à la suite du refus collectif de sa compagnie, du [63^e régiment d'infanterie](#), de remonter à l'assaut. Ils ont été réhabilités en 1934 par la Cour spéciale de justice, cette dernière comprenant des anciens combattants¹⁷.
- Les soldats [Camille Chemin et Édouard Pillet](#), du [37^e régiment d'infanterie coloniale](#), ont été condamnés à mort à cause d'un malentendu. Leur capitaine les a désignés pour rester à l'arrière afin de surveiller des sacs. Un nouveau capitaine est nommé, celui-ci les considère comme déserteurs. Ils sont condamnés et exécutés. Ils seront réhabilités en 1934¹⁸.
- [Lucien Bersot](#), du [60^e régiment d'infanterie](#), condamné à mort pour refus d'obéissance; il avait refusé de prendre un pantalon maculé de sang pour remonter au combat avec ses camarades. Il a été réhabilité en 1922¹⁹.
- [Les caporaux de Souain](#), les quatre caporaux Théophile Maupas, Louis Lefoulon, Lucien Lechat et Louis Girard, du [336^e régiment d'infanterie](#), ont été condamnés à la suite du refus collectif de la compagnie de remonter à l'assaut. Ils ont été réhabilités en 1934 par la Cour spéciale de justice, cette dernière comprenant des anciens combattants.

- Le soldat Jean-Baptiste Bachelier, né aux Sorinières (44) est fusillé le 4 juillet 1915 à 25 ans¹⁹.
- [Auguste Gonsard](#), soldat du [104^e régiment d'infanterie](#), condamné à mort et fusillé en mars, pour abandon de poste par automutilation. Il fut réhabilité en 1925.
- [Joseph Gabrielli](#), soldat du [140^e régiment d'infanterie](#). Pauvre d'esprit, illettré et ne parlant que le [corse](#), il avait perdu le contact avec sa compagnie après s'être fait soigner d'une blessure reçue lors d'une attaque. Condamné pour abandon de poste le 14 juin 1915 et fusillé le jour même, il fut réhabilité par la Cour spéciale de justice le 4 novembre 1933.
- Louis Pardimène, né le 15 juillet 1880 à Barzun (64), fils de Pierre et de Marie Ribes, soldat du 83^e régiment d'infanterie a été fusillé le 7 janvier 1915 à Châlons-sur-Marne (51)
- Le soldat Lucien Mervelay Lucien du 174^e RI est exécuté à Saint-Amand-sur-Fion (51) le 3 avril 1915 avec trois autres hommes d'autres régiments en présence de la 95^e brigade.
- Sont également fusillés dans l'Aisne en 1915 : François Bihouise (soldat du 88^e RI, fusillé le 13/05/1915 à Maizy, inhumé au cimetière militaire de Pontavert), Régis Rochelimagne (soldat du 238^e RI, fusillé le 21/05/1915 à Courmelles, condamné par le conseil de guerre de la 63^e division pour voie de fait et outrage à supérieur), Lucien François Lequeux (soldat du 306^e RI, fusillé le 07/03/1915 à Braine, Mardocheé Louis Lévy (soldat du 49^e RI, né le 08/08/1884 à Bayonne, fusillé le 15/01/1915 à Maizy, inhumé au cimetière militaire de Pontavert, célibataire, coiffeur, fils de David Albert Lévy), Louis Longuetaud (soldat du 249^e RI, fusillé le 14/03/1915 à Bourg et Comin), Henri Louis Chassaigne (du 321^e RI, fusillé le 30/07/1915 à Hartennes et Taux), Jules Émile Chipaux (du 42^e RI, fusillé le 29/01/1915 à Saint-Pierre Aigle, inhumé au cimetière militaire de Crouy), Edouard Joseph André (du 24^e RI, fusillé le 21/01/1915 à Berry au Bac)¹⁶.

France, 1916



En leur honneur à Reims.

- Six soldats de Loire-Inférieure sont fusillés en 1916. Il s'agit de : caporal Joseph Bertin, né à Nozay, fusillé le 5 juin 1916 à 25 ans ; soldat Alexandre Kerfontan, né à Indre, fusillé le 24 juillet 1916 à 30 ans ; soldat Louis Legendre, né à Fégréac, fusillé le 29 novembre 1916 à 33 ans ; caporal Émile Le Pahun, né à Saint-Nazaire, passé par les armes le 1^{er} juin 1916 à 30 ans ; soldat Joseph Porcher, né à Saint-Nazaire, passé par les armes le 24 octobre 1916 à 36 ans ; soldat Jean-Michel Surraud, né à Nantes, passé par les armes le 7 septembre 1916 à 34 ans¹⁹.
- En même temps que Jean-Michel Surraud, sont fusillés avec lui le 7 septembre 1916 à Verderonne (Oise) : Justin Louis Lorho (soldat au 3^e R.A.C., né le 12/07/1892 dans le Morbihan à Saint Pierre Quiberon) et Louis François Mathurin Chevestrier (marsouin au [8^e R.I.C.](#), né dans les Côtes d'Armor le 25/01/1880 à Saint-Juvat)²⁰.
- Les sous-lieutenants [Henri Herduin](#) et [Pierre Millant](#), du [347^e régiment d'infanterie](#). Pour s'être repliés sur [Verdun](#) alors qu'ils étaient à court de munitions et dans l'impossibilité de recevoir des renforts, avec ce qui restait de leur compagnie (une quarantaine d'hommes), ils furent exécutés sans jugement à [Fleury-devant-Douaumont](#) le 11 juin 1916. En 1921, [Louis Barthou](#) le ministre de la guerre, écrit aux familles en indiquant, que les deux fusillés sont morts pour la France alors que ces fusillés ne sont pas réhabilités juridiquement. Ces compensations honorifiques et militaires sont complétés par des réparations financières. Ils seront réhabilités officiellement en 1926^{21,22,23}.

[\[afficher\]](#)

Extrait du [Journal de Marche et des Opérations \(JMO\) du 347^e régiment d'infanterie](#)

Article détaillé : [347e régiment d'infanterie](#).

[\[afficher\]](#)

Extrait du [Journal de Marche et des Opérations \(JMO\) de la 103^e brigade d'infanterie](#)

- Sont fusillés le 22/05/1916 à [Roucy](#) (02) après avoir été condamnés à mort le 30/04/1916 par le Conseil de guerre de la 55^e division pour avoir refusé pendant une heure de remonter aux tranchées : Émile Frédéric Lhermenier (soldat au 96^e RI, né le 15/04/1894, peigneur de chanvre, célibataire, fils de Alexandre Lhermenier et de Louise Souty, inhumé au cimetière militaire de Pontavert dans l'Aisne), Lucien Baleux (soldat au 96^e RI, 2^e compagnie, né le 31/01/1897 à Paris (19^e), célibataire, fils de Alexandre Alfred Baleux et de Victorine Henriette Croisoeufs), Félix Louis Milhau (soldat au 96^e RI.), Paul Pierre Regout (soldat au 96^e RI)¹⁶.
- Le soldat Le Dû fusillé en septembre 1916, dans l'[Oise](#), pour rébellion.
- Le caporal Sylvestre Marchetti et le soldat Julien Lançon, du [8^e régiment d'infanterie coloniale](#), fusillés le 22 octobre à 6 h 30, au lieu-dit La Cavée d'Hayon à [Sarcus](#), dans l'Oise²².
- Sont également fusillés dans l'Asine en 1916 : Armand Désiré Gontier (du 75^e RI, fusillé le 20/12/1916 à Guyencourt), Théophile Boisseau (du 246^e RI, né en août 1844 à Paris, fusillé le 06/06/1916 à Maizy, inhumé au cimetière militaire de Pontavert)¹⁶.

France, 1917

- Le caporal [Joseph Dauphin](#), du [70^e bataillon de chasseurs à pied](#) condamné à mort le 06/06/1917 à la suite de la mutinerie de Beuvarde car sous l'effet de l'alcool (les permissions avaient été refusées), il aurait tiré quelques coups de fusil et lancé à la cantonade des "propos séditieux". Avant cette condamnation il avait reçu en 1915, la [Croix de guerre](#) avec palmes pour plusieurs actes héroïques. Promu caporal, il reçut par trois fois une citation pour sa conduite exemplaire au combat. Il n'a pas été réhabilité. Fusillé le 12/06/1917 à Ventelay (51). Cultivateur, marié, père d'un enfant. Inhumé au cimetière militaire de Cormicy (51).
- André Petit, né le 21/12/1895 à Escamps (89) et fusillé le 28/02/1917 à Gueux (51) sous le motif d'abandon de poste. Il est également inhumé au cimetière militaire de Cormicy (51).
- Sont fusillés le 20/06/1917 à Chacrise (02) : Charles Vally (soldat du 60^e BCP, né le 08/02/1892 à Raon les Leau (54), fils de Charles Vally et de Marie Paradis. Condamné par le Conseil de guerre de la 77^e division prononcé le 12/06/1917 pour crime de refus d'obéissance en présence de l'ennemi), Victor Alexandre Norbert Degouet (soldat au 159^e RI, né le 25/12/1895 à Paris, opérateur au cinématographe, fils de Alexandre Degouet et de Félicie Evrard), Louis Flourac (soldat au 60^e BCP, né le 05/07/1893 à Saint Ybars (09), cultivateur, fils de Joseph Flourac et de Rose Lacoste), Joseph Célestin Bonniot (du 97^e RI, né le 22/02/1884 à Celles (38), fusillé le 20/06/1917 à Chacrise, boulanger, fils de Augustin Bonniot et de Léonie Chrétien, marié)¹⁶.
- Arthur Nicolas Renaud (du 70^e B.C.P., né le 05/12/1891 à St Amand les Eaux (59) et fusillé le 12/06/1917 à Ventelay (51). Mineur, marié, père d'un enfant. Matricule 2194 au recrutement de Valenciennes classe 1911 (Source AD 59 : Volume 9 page 237)¹⁶.
- Le soldat Jules Allard, né à Nantes, est fusillé le 13 février 1917 à 24 ans¹⁹.
- Sont fusillés le 12/06/1917 à [Maizy](#) trois hommes du 18^e RI : Jean-Louis Lasplacettes, né le 26/08/1887 à Aydius (64), cultivateur, fils de Michal Lasplacettes et de Anne Casebonne), Casimir Canel, né le 01/03/1896 à Avesnes-le-Comte, et Alphonse Robert Didier, né le 07/04/1884 à Vagney (88), employé de commerce, fils de Félicien Didier et de Marie Lecomte) ; [Vincent Moullia](#), également condamné, réussit à s'échapper la nuit précédente.
- Sont également fusillés dans l'Aisne en 1917 : Pierre Gaston Lefèvre (né le 04/06/1897 à Morfontaine (54) et fusillé le 16/06/1917 à Soissons, cantonnier, fils de Jean-Baptiste Lefèvre et de Zoé Reder, condamné à mort le 09/06/1917 à la suite de la mutinerie de Mercin, par le Conseil de guerre de la 13^e division pour révolte par prise d'armes sans autorisation et agissements contre les ordres des chefs), Albert Emilien Truton (soldat au 75^e RI, né le 07/10/1895 à Le Mage (61) et fusillé le 16/06/1917 à Pargnan, cultivateur, fils de Constant Truton et de Françoise Maintenant, marié, père d'un enfant, Croix de guerre avec étoile de bronze, condamné à mort à la suite de la mutinerie de Pargnan par le Conseil de guerre de la 27^e division le 10/06/1917 pour refus d'obéissance, étant commandé pour marcher contre l'ennemi, inhumé au cimetière militaire de Cerny en Lannois), Pierre Louis Joseph Ramette (du 273^e RI, fusillé le 01/05/1917 à Longueval), Joseph Louis Ruffier (du 370^e RI, né le 04/05/1884 à Lachassagne (69), fusillé le 06/07/1917 à Saint Pierre Aigle, inhumé au cimetière militaire de Vauxbuin), Henri Désiré Valembres (du 323^e RI, cultivateur, né en 1887 à

Avernes sous Exmes (61) et fusillé le 13/06/1917 à Craonne, inhumé au cimetière militaire de Pontavert), André Alfred Vasse (du 274^e RI, né le 04/01/1893 à Gravielle (50), fusillé le 02/07/1917 à Paars), Simon Krief (du 4^e régiment de zouaves, fusillé le 14/02/1917 à Pavant), Jean Claude Gaillet (du 417^e RI, fusillé le 02/11/1917 à Juvigny), René Louis Brunet (du 20^e BCP, fusillé le 10/06/1917 à Grisolles), Émile Paul Buat (du 21^e BCP, fusillé le 10/06/1917 à Grisolles), Hassan Ben Salah Ben M'Barek (du 8^e régiment de tirailleurs, fusillé le 05/10/1917 à Droizy)¹⁶.

France, 1918

- Le soldat Gillet est exécuté le 2 juin 1918. La Ligue des droits de l'Homme va accompagner pendant plusieurs années le père du fusillé pour obtenir, sans succès, sa réhabilitation. En août 1920 est décernée une décoration militaire posthume à Gillet².
- Sont également fusillés dans l'Aisne en 1918 : Charles Victor Robert (du 131^e RI, fusillé le 04/01/1918 à Bouconville Vauclair, inhumé au cimetière militaire de Pontavert), Georges Gaillagot (du 49^e RI, fusillé le 08/10/1918 à Allemant)¹⁶.

On constate, durant cette dernière année du conflit, un déclin des exécutions. Les commandements militaires comprenant mieux l'état mental des soldats provoqué par les conditions de vie en guerre notamment sous les bombardements.

Mémoire

Monuments

- Le Monument de **Riom** est un des rares **Monuments aux morts pacifistes** ; il est situé dans le département du **Puy-de-Dôme** en **Auvergne**. Il est dédié à la mémoire des poilus fusillés pour l'exemple et a été édifié grâce à l'action de l'**Association républicaine des anciens combattants**, fondée notamment par **Henri Barbusse** (premier président de l'ARAC) et des proches (dont **Paul Vaillant-Couturier** et **Boris Souvarine**...), anciens combattants de la Première Guerre mondiale et souvent militants de la **SFIO**. Il y est inscrit : « *Aux victimes innocentes des conseils de guerre 1914 - 1918 et à celles de la milice et de la Gestapo 1939 - 1944* ». Le monument en lave de Volvic, qui se trouve dans le cimetière de Riom, a la forme d'un obélisque posé sur une base quadrangulaire. Élevé à l'initiative de l'ARAC et de son président local, Julien Favard, avec l'appui d'**Étienne Clémentel** et de la municipalité de Riom, il a été inauguré le 11 novembre 1922, dans un climat de polémique²⁶. Après la **Seconde Guerre mondiale**, ont été associées à cet hommage les victimes de la Gestapo et de la Milice.
- Le monument de **Vingré** élevé à la mémoire des **six martyrs** par les anciens combattants du 298^e RI. Il est inscrit sur le monument : « *Dans ce champ sont tombés glorieusement le caporal Floch, les soldats Blanchard, Durantet, Gay, Pettelet et Quinault du 298^e R.I., fusillés le 4 décembre 1914, réhabilités solennellement par la Cour de cassation le 29 janvier 1921. - Hommage des anciens combattants du 298^e R.I. à la mémoire de leurs camarades morts innocents victimes de l'exemple.* »
- Sur la tombe de Félix Baudy à **Royère-de-Vassivière**, ses amis ouvriers maçons ont déposé une plaque commémorative avec l'inscription « Maudite soit la guerre - Maudits soient ses bourreaux - Baudy n'est pas un lâche - Mais un martyr ».
- Le **Monument aux morts de Saint-Martin-d'Estréaux** situé dans le **département** de la **Loire**. Il comporte en particulier l'inscription : « les Innocents au poteau d'exécution ».
- Le 1^{er} décembre 2007 a été inauguré à **Suippes** située dans le **département** de la **Marne**, un monument à la mémoire des **caporaux de Souain** fusillés pour l'exemple le 17 mars 1915 à Suippes. La réalisation du monument a été confiée au sculpteur Denis Mellinger dit Melden. Il s'est inspiré d'un dessin de Jacqueline Laisné²⁷.
- Le **Shot at Dawn Memorial** est un monument anglais près de Alrewas dans le **Staffordshire** en mémoire des 306 soldats fusillés pour l'exemple durant la Première Guerre mondiale.

Dans l'art

- Ils n'ont pas choisi leur sépulture* : c'est une sculpture monumentale en bronze de quatre mètres de haut réalisée par le sculpteur **Haïm Kern** pour le mémorial du **plateau de Californie** à Craonne. Ce

mémorial a été inauguré par **Lionel Jospin** en 1998, le jour de son discours visant à réintégrer les soldats fusillés pour l'exemple dans leur honneur.

- Un long dimanche de fiançailles*, film de **Jean-Pierre Jeunet**, d'après le roman de **Sébastien Japrisot**, sorti en 2004. L'héroïne du film, Mathilde jeune boiteuse romantique part à la recherche de son amoureux Manech, présumé mort. Celui-ci, avec quatre de ses compagnons, a été accusé de mutilation volontaire et condamné à mort. Ils seront conduits jusqu'à un avant-poste nommé « Bingo crépuscule » et abandonnés à leur sort dans ce no man's land qui sépare les deux camps. Mathilde mène son enquête et découvre des indices qui vont l'amener à retrouver Manech.
- Joyeux Noël*, film de **Christian Carion**, sorti en 2005, sur les fraternisations entre les camps ennemis dans les tranchées et leur répression.
- Le Feu*, d'**Henri Barbusse** (1873-1935) engagé volontaire en 1914 à l'âge de 41 ans, il obtint le **Prix Goncourt** en 1916.
- Les Sentiers de la gloire*, film de **Stanley Kubrick** avec Kirk Douglas (1957), histoire librement inspirée de l'**affaire des caporaux de Souain**.
- Pour l'exemple*, film de **Joseph Losey** (1964), raconte l'histoire d'un soldat britannique fusillé en 1917.
- Fusillés pour l'exemple*, film documentaire de **Patrick Cabouat**, diffusé en 2003.
- Les Hommes contre*, film italien produit et réalisé par **Francesco Rosi** en 1970.
- Le Pantalon*, film d'**Yves Boisset**, d'après l'ouvrage d'**Alain Scoff**.
- Varlot soldat*, bande dessinée de **Didier Daeninckx** et **Jacques Tardi**, *L'Association*, 1999
- Le téléfilm *Blanche Maupas* de **Patrick Jamain** sur un scénario d'**Alain Moreau**, diffusé le 11 novembre 2009 sur **France 2**, retrace la vie le combat de Blanche jouée par **Romane Bohringer**, épouse de Théophile Maupas (**Thierry Frémont**), pour la réhabilitation des soldats fusillés pour l'exemple²⁸.
- Fucilati in prima linea / Fusillés en première ligne*, film documentaire de Jackie Poggioli, sur les Corses fusillés pour l'exemple au cours de la Première Guerre mondiale. Durée 78 minutes, produit par France3Corse, première diffusion le 26 mai 2011. Parmi les chercheurs interviewés figure le général André Bach. À la suite de ce documentaire, l'Assemblée de Corse a voté à l'unanimité, en juillet 2011, une motion demandant la réhabilitation des fusillés.
- Exposition gratuite disponible en ligne sur la campagne pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple "Maudite soit la guerre"**.

Réhabilitation

À l'étranger

Le gouvernement britannique a, en 2006, par voie législative, réhabilité les 306 soldats britanniques fusillés. Les cinq fusillés **néo-zélandais** ont été réhabilités en 2000, et les **Canadiens** honorés l'année suivante²⁹.

France

Réhabilitation dans l'entre-deux guerres

Très peu, environ une quarantaine³⁰ sur 600, ont été rétablis dans leur honneur dans les années 1920 ou 1930, à force d'acharnement et de courage de la part des familles de victimes soutenues par les associations d'anciens combattants et par la **Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen**.

La famille du soldat fusillé pour l'exemple était doublement touchée du deuil. En effet la honte d'avoir eu un frère, un père, un époux condamné pour sa lâcheté était très difficile à supporter. Cela s'ajoutait inéluctablement au poids du deuil. Le frère de **Henry Floch** indique lors de l'inauguration du monument de Vingré en 1925³¹ : « Nous avons vécu dans une atmosphère affreuse de la suspicion illégitime et la honte injustifiée ». Le fils de Pettelet autre fusillé de Vingré a dû être retiré de l'école, son éducation est confiée à un précepteur. La veuve Pettelet a reçu des insultes et des menaces, elle sort dans la rue avec un pistolet pour se protéger³².

Interventions au niveau local[\[modifier](#) | [modifier le code](#)]

En 2006, l'affaire [Léonard Leymarie](#) a amené le sénateur de la [Corrèze Georges Mouly \(R.D.S.E.\)](#) à attirer l'attention d'[Hamlaoui Mekachera](#), alors ministre délégué aux anciens combattants, sur les « fusillés pour l'exemple. » Il lui a demandé l'état de la réglementation actuelle quant à l'inscription du nom des fusillés pour l'exemple réhabilités sur les [monuments aux morts](#) des communes, où ils ne figurent pas³³. En effet, jusqu'en 2008, le nom de Leymarie est demeuré absent du monument aux morts de [Seilhac](#) érigé en 1924. Mais sa réhabilitation avait échoué malgré les efforts répétés à trois reprises de la Ligue des droits de l'Homme entre 1921 et 1925. Sa fiche, visible sur le site Mémoire des hommes, mentionne pourtant une réhabilitation sans donner la moindre date. En revanche, à [Seilhac](#), la mention « Mort pour la France » avait été ajoutée avant 1919 à son acte de décès transcrit le 29 avril 1915 sur le registre d'état civil (acte n° 12). Cette mention existait sur l'acte de décès du [305^e RI](#) (n° 99), établi à [Ambleny \(Aisne\)](#) le 19 décembre 1914 et contresigné par deux témoins, un caporal et le médecin aide-major du dit régiment. Dans sa réponse, le ministre a rappelé que les noms des militaires fusillés pour l'exemple puis réhabilités peuvent être inscrits sur les monuments aux morts communaux, s'ils se sont vu attribuer la mention « mort pour la France ». Cette décision d'inscription incombe aux communes, sous la tutelle du préfet. Il n'existe toutefois aucune obligation d'inscription pour les communes.

L'article L. 488³⁴ du [code des pensions](#) militaires d'invalidité et des victimes de la guerre distingue cinq catégories de morts pour la France :

- 1°) *les militaires qui ont été tués à l'ennemi,*
- 2°) *ceux qui sont morts de blessures de guerre,*
- 3°) *les décédés de maladie contractée en service commandé en temps de guerre,*
- 4°) *les victimes d'accident survenu en service,*
- 5°) *ceux qui sont morts à l'occasion du service en temps de guerre* ³⁵.

En 2008, le [Conseil général du département de l'Aisne](#) a adopté à l'unanimité un vœu demandant aux autorités françaises de *reconnaître les soldats condamnés pour l'exemple comme des soldats de la Grande Guerre à part entière et à inscrire leurs noms sur les monuments aux morts*³⁶. Les élus de gauche comme de droite ont insisté sur la nécessité d'un apaisement de la mémoire et d'une générosité de la République vis-à-vis d'hommes qui étaient à bout³⁷. Le 4 décembre 2004, à l'occasion du 90^e anniversaire de l'exécution de Vingré, les six fusillés sont faits « citoyens d'honneur de l'Aisne » par le président du Conseil général de l'Aisne. Une étude du Conseil général de l'Aisne a permis de dénombrer pour ce département 56 fusillés pour l'exemple, dont 3 (Maille en 1914, Dauphin et Renauld en 1917) qui condamnés dans l'Aisne ont été exécutés à la limite de la Marne³⁸.

Quatorze Conseils généraux ont pris position pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple : l'Aisne (le 16/04/2008), l'Allier, l'Ardèche, la Corrèze, le Doubs (en octobre 2008³⁹), la Haute-Garonne, l'Hérault, la Loire, l'Oise, le Rhône (le 25/11/2011), la Haute-Saône, la Somme, l'Essonne (le 21/11/2011⁴⁰), la Nièvre (délibération du Conseil Général le 25 juin 2012)

En août 2011, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité une motion demandant la réhabilitation des soldats fusillés pour l'exemple pendant la première guerre mondiale.

Le 25 juin 2012, le Conseil régional de Champagne-Ardenne vote un vœu pour la réhabilitation jugeant notamment que "tous ces hommes ont été injustement dépossédés de leur honneur. Il appartient à la République de le leur rendre et de réparer cette injustice comme le demandent leurs descendants et nombre d'associations. Le Conseil régional apporte son soutien à cette réhabilitation pleine, publique et collective de tous les « fusillés pour l'exemple » de la guerre de 1914-1918 et demande au Président de la République de prendre une décision forte en ce sens".

Interventions au niveau national[modifier | modifier le code]

Dans son discours du 5 novembre 1998 à Craonne, à l'occasion du 80^e anniversaire de l'[armistice de 1918](#), le Premier ministre de l'époque [Lionel Jospin](#) a souhaité que les soldats « fusillés pour l'exemple », « épuisés par des attaques condamnées à l'avance, glissant dans une boue trempée de sang, plongés dans un désespoir sans fond », qui « refusèrent d'être des sacrifiés », victimes « d'une discipline dont la rigueur n'avait d'égal que la dureté des combats, réintègrent aujourd'hui, pleinement, notre mémoire collective nationale »⁴⁰. Dans le contexte de [cohabitation](#), cette initiative fut critiquée par le [Président de la République Jacques Chirac](#) et plusieurs représentants de la droite française, dont [Philippe Séguin](#) et [Nicolas Sarkozy](#)⁴¹.

En 2008, le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens combattants, [Jean-Marie Bockel](#), a indiqué qu'il réfléchissait à une réhabilitation, "au cas par cas", de mutins de la Première Guerre mondiale, afin que [Nicolas Sarkozy](#) puisse "prendre une orientation d'ici le 11 novembre"⁴². À la suite de cette annonce des journaux nationaux évoquent cette question⁴³. Le [président de la République](#) Nicolas Sarkozy a rendu hommage à tous les morts de la Première Guerre mondiale le 11 novembre 2008, y compris les soldats français fusillés par leur commandement⁴⁴.

Le 20 décembre 2011, des sénateurs communistes ont déposé une proposition de loi relative à la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918 comportant un article unique ainsi rédigé : Les « fusillés pour l'exemple » de la première guerre mondiale font l'objet d'une réhabilitation générale et collective et, en conséquence, la Nation exprime officiellement sa demande de pardon à leurs familles et à la population du pays tout entier. Leurs noms sont portés sur les monuments aux morts de la guerre de 14-18 et la mention « mort pour la France » leur est accordée⁴⁵.

En 2013, l'historien [Antoine Prost](#) remet un rapport au ministre délégué aux anciens combattants, [Kader Arif](#). Le chef de l'État [François Hollande](#) doit s'appuyer sur ce document afin de prendre une décision⁴⁶.

En 2014, le général [André Bach](#) publie des statistiques publiques au sein du [Prisme14-18](#)

Notes et références[modifier | modifier le code]

- ↑ *Les fusillés de Fursac* [archive].
- ↑ Philippe Chapeau, « Le nombre de fusillés pour désobéissance militaire de la première guerre mondiale est confirmé » [archive], sur *Ministère français de la défense*, 24 octobre 2014 (consulté le 3 novembre 2014).
- ↑ Nicolas Offenstadt, *Les Fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Odile Jacob, 1999, p. 21.
- ↑ Jean-Yves Le Naour, *Fusillés : enquête sur les crimes de la justice militaire*, 2010.
- ↑ Nicolas Offenstadt, *Les Fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Odile Jacob, 1999, p. 31.
- ↑ chiffres officiels donnés par le gouvernement fin juin 1917, voir H. Castex, op. cit. [Guy Pedroncini](#) évalue ces condamnations à mort entre 60 et 70. Ces chiffres ont récemment fait l'objet d'une réévaluation à la baisse : selon l'historien D. Rolland il y aurait eu environ 30 exécutions.
- ↑ Site anglais sur les fusillés [archive].
- ↑ Site canadien sur les fusillés [archive].
- ↑ ^a et ^b Nicolas Veyssset, *Fusillés de la grande guerre. Campagne de réhabilitation de la Ligue des droits de l'Homme 1914-1934*.
- ↑ *Fusillés de la Grande Guerre*, SCÉRÉN-CNDP, 2011.
http://www.cndp.fr/fileadmin/user_upload/POUR_MEMOIRE/fusilles/120106_PM-fusilles-grande-guerre.pdf [archive].
- ↑ D. Callabre et G. Vauclair, préface d'André Bach, *Le fusillé innocent 1914-1917*, Édition Autrement, octobre 2008, (ISBN 978-2-7467-1201-0).
- ↑ Article de Nord Éclair du 10/11/2011.
- ↑ Robert Attal et Denis Rolland, *La justice militaire en 1914 et 1915 : le cas de la 6^e armée*.
- ↑ François Marie Laurent sur FranceGenWeb.org [archive].
- ↑ M. Nadaud et M. Pelletier, *Il ne s'était pas rendu, Lieutenant Chapelant (1926)* [archive].
- ↑ ^a ^b ^c ^d ^e ^f ^g ^h ⁱ *La Lettre du Chemin des Dames*, hors-série n°1 - « Au nom du peuple français... fusillés dans l'Aisne en 14-18 ».
- ↑ ^a et ^b Nicolas Offenstadt, *Les Fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Odile Jacob, 1999, (ISBN 9782738107473) p. 213.
- ↑ Nicolas Offenstadt, *Les Fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Odile Jacob, 1999, p. 218.
- ↑ ^a ^b ^c ^d ^e ^f *Les fusillés pour l'exemple de Loire Inférieure* [archive].
- ↑ Les Fusillés pour l'exemple - Oise, septembre 1916 - Les oubliés de la Grande Guerre morts pour la France, de Jean-Claude Flament, éditions Alan Sutton"
- ↑ *La mémoire des sous-lieutenants Herduin et Millant fusillés sans jugement en 1916 réhabilités en 1926* [archive]
- ↑ *Stèle des fusillés de Fleury* [archive]
- ↑ *Verdun 1916 : Henri et Pierre, officiers exécutés illégalement sur liberation.fr* [archive]
- ↑ ^a et ^b 103^e brigade : J.M.O. 26 N 524/10 du 6 juin-22 juin 1916 page 56 à lire en ligne sur *memoiredeshommes* [archive]
- ↑ François Beauvy, "Histoire du caporal Sylvestre Marchetti et du Soldat Julien Lançon" [archive].
- ↑ *La Montagne*, 10 novembre 2011, p. 16.
- ↑ *Le souvenir de la 1^{re} GM en Champagne-Ardenne - Le monument des caporaux de Souain à Suippes présenté par Jean-Pierre Husson* [archive].
- ↑ *Le Point du 10/11/2009 : Blanche Maupas se bat pour « les fusillés pour l'exemple » de la Grande Guerre* [archive].
- ↑ *Fusillés pour l'exemple: la der des batailles* [archive] L'Express, 18 juillet 2013
- ↑ *14-18, les fusillés*, Frédéric Mathieu, Editions Sébirot, 2013 (ISBN 9782953272642), p. 831.
- ↑ Nicolas Offenstadt, *Les Fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Odile Jacob, 1999, p. 63.

32. [Nicolas Offenstadt](#), *Les Fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)*, Odile Jacob, 1999, p 63 : Entretien de Offenstadt avec Jean Claude Pettelet petit-fils du fusillé.
33. Question écrite n° 25440 publiée dans le J.O. du Sénat du 30 novembre 2006, p. 2983.
34. [Article L. 488 \[archive\]](#) du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.
35. Réponse du Ministère délégué aux anciens combattants publiée dans le J.O. du Sénat le 1^{er} mars 2007, p. 454.
36. [Reconnaissance des condamnés pour l'exemple \[archive\]](#).
37. [analyse de la session du Conseil général \[archive\]](#).
38. [Délibération du conseil général du Doubs \[archive\]](#).
39. [Délibération du conseil général de l'Essonne \[archive\]](#).
40. [Le discours intégral du Premier Ministre en 1998 \[archive\]](#).
41. Nicolas Offenstadt, « Les Mutins de 1917 dans l'espace public ou les temporalités d'une controverse (1998-?) » dans Maryline Crivello, Patrick Garcia, Nicolas Offenstadt (éds.), *La concurrence des passés. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, Presses Universitaires de Provence, 2006. [Lire en ligne \[archive\]](#) ou plus simplement [l'article du Point du 11 novembre 2008 \[archive\]](#).
42. [Informations de LCI du 10 mai 2008 \[archive\]](#).
43. [Crid de mai 2008 \[archive\]](#).
44. [France Soir : Hommage de Nicolas Sarkozy aux fusillés \[archive\]](#).
45. [\[1\] \[archive\]](#).
46. [Guerre de 14-18: Réhabiliter les fusillés pour l'exemple \[archive\]](#) 20minutes, 1 octobre 2013

Voir aussi[modifier | modifier le code]

Il existe une [catégorie](#) consacrée à ce sujet : *[Soldat fusillé pour l'exemple](#)*.

Bibliographie[modifier | modifier le code]

- Exposition gratuite sur le site de la LP60 (2012) 12 panneaux à partir des actions Libre Pensée/Ligue des Droits de l'Homme/Association Républicaine des Anciens Combattants "[réhabilitation des fusillés pour l'exemple de 1914-18 - Maudite soit la guerre](#)"
- *Blanche Maupas. La veuve de tous les fusillés* de [Macha Séry](#) et [Alain Moreau](#). Editions de l'Archipel, 2010.
- [Jean-Yves Le Naour](#), *Fusillés. Enquête sur les crimes de la justice militaire*, (ouvrage sur la Première Guerre mondiale), Larousse, 2010, 332 p.
- [La justice militaire en 1914 et 1915 : le cas de la 6^e armée](#)
- *Les Damnés de la guerre - Les crimes de la justice militaire (1914-1918)*; [Roger Monclin](#) ; [Paris](#) ; Mignolet & Storz; 1934.
- *Les crimes des conseils de guerre*, R.-G. Réau, Éditions du Progrès Civique, Paris, 1925.
- *Les fusillés pour l'exemple*, numéro spécial du [Crapouillot](#), août 1934¹.
- *Les Fusillés de la Grande Guerre et la mémoire collective (1914-1999)* de [Nicolas Offenstadt](#), publié en 2000 et repris dans la collection de poche des [éditions Odile Jacob](#).
- *La Grève des tranchées* ; [Denis Rolland](#) ; [Paris](#), Imago, 2005.
- *Fusillés pour l'exemple - 1914-1915* de [André Bach](#) Tallandier 2003 ([ISBN 2-84734-040-8](#))
- *En avant ! Capitaine Lionel Lemoël 1914-1916* ; Philippe Puccini, [éditions Alan Sutton](#), 2004.
- *Réhabilités de Vingré et Martyrs du nazisme, figures de la Résistance* in Gilbert Gardes, La Cité industrielle, Rive-de-Gier, Mémoire d'un patrimoine, Azossi, 2010, pages 470 et 615.
- *14-18, les fusillés*, Frédéric Mathieu, Editions Sébirot, 2013 ([ISBN 9782953272642](#)).
- 1. [Le Crapouillot août 1934 \[archive\]](#).

Liens externes

Sur les autres projets Wikimedia :

- [Soldat fusillé pour l'exemple](#), sur Wikimedia Commons
- [Les fusillés de la Grande Guerre - site Pour mémoire du Centre national de documentation pédagogique](#)
- [Prisme 1418 - Publication indépendante autour des fusillés et exécutés de la Grande Guerre.](#) (général [André Bach](#))